

Monsieur François Xavier CLEDAT
24, rue des Fossés Saint-Jacques
75005 PARIS

Aubergenville, le **06 MAI 2024**

Recommandé avec AR 1A 105 454 6880 6

Nos Réf. : GPSEO/2024/10722
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – service foncier et immobilier
Dossier suivi par : Kémuel HOAREAU
Contact : kemuel.hoareau@gpseo.fr

Objet : Offre d'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 1072 située à Vernouillet

Monsieur,

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire conformément à l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

Vous êtes propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 1072, sise rue Paul Doumer, d'une superficie de 65 m². Pour autant, celle-ci est pleinement accessible au public et constitue aujourd'hui une portion de l'espace public à usage de voirie et d'accessoire de voirie.

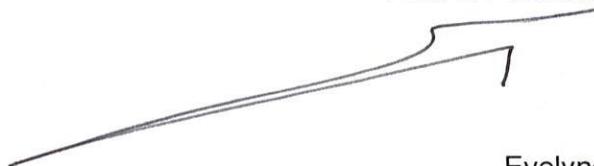
Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'acquérir la parcelle précitée à l'euro symbolique observation étant ici faite que les frais d'acte seront supportés par la Communauté urbaine.

Je vous sou mets donc la présente proposition d'achat dans les conditions énoncées ci-dessus et vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire parvenir, par retour de courrier, votre accord dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier. Dès réception et sous réserve de l'approbation du Bureau communautaire, la Communauté urbaine entamera les démarches pour finaliser la vente dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, les services de la Communauté urbaine restent à votre disposition pour toute question ou complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le Président et par délégation,



Evelyne PLACET
Conseillère déléguée au foncier